

Traité sur le commerce des armes
Septième Conférence des États Parties
Genève, Suisse, 30 août – 3 septembre 2021

PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2022

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 dispose que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption de la Conférence des États Parties doivent couvrir les dépenses budgétaires relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives à la Conférence et au Secrétariat du TCA, respectivement.
4. Le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2022 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.

SITUATION ÉCONOMIQUE

5. Le budget prévisionnel du TCA est présenté et adopté en dollars américains (USD), la monnaie d'établissement du budget et de comptabilité du TCA. Cependant, le budget approuvé par le TCA est dépensé dans des transactions basées sur le franc suisse (CHF). De ce fait, les budgets du TCA sont exposés à la fluctuation du taux de change USD-CHF. Le taux de change USD-CHF est resté constant ces cinq dernières années¹. Cependant, depuis 2020, le dollar américain a perdu de la valeur par rapport au franc suisse². Cette situation a une incidence sur les perspectives du projet de budget prévisionnel 2022.
6. La situation économique actuelle due à la pandémie de COVID-19 touche la plupart des États. Lors de l'examen du projet de budget prévisionnel 2022, réalisé conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du TCA, le Comité de gestion a souligné l'importance de trouver un juste équilibre entre les activités prévues pour soutenir les impératifs du TCA et la nécessité de

¹ 1 CHF = 1,0081708946 USD.

² 1 CHF = 1,10643947776057 USD.

contenir les coûts dans le contexte de la situation économique actuelle. À cet égard et après examen, le Secrétariat du TCA a identifié les postes budgétaires qui pourraient éventuellement subir une baisse ainsi que les risques associés à une telle baisse (voir Annexe A).

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2021

7. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par la Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2021.

8. Le budget 2021 adopté par la Sixième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2021. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2021, qui se compose du budget du Secrétariat (738 572,00 USD) et de celui de la Conférence (329 628,00 USD), s'élève à 1 068 200,00 USD. C'est sur la base de ce montant que les contributions financières au budget du TCA pour l'exercice 2021 ont été calculées, selon la formule prescrite dans les règles financières du TCA.

9. En octobre 2020, le Secrétariat du TCA a adressé 121 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6 du TCA. En date du 31 mai 2021, le montant total des contributions financières reçues de 67 États s'élève à 935 606,68 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 54 autres États évaluées pour le budget 2021 du TCA s'élève à 132 593,32 USD.

10. En mars 2021, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8, le Président de la Septième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

ADMINISTRATION DU BUDGET

11. Après son adoption par la Septième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2022 en octobre 2021.

CONCLUSION

12. Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du Traité, le Secrétariat du TCA soumet aux États Parties le projet de budget prévisionnel 2022 pour examen et adoption lors de la Septième Conférence des États Parties (CEP7).

Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2022

Source des fonds ⁱ	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions des États ÉVALUÉES	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) ⁱⁱⁱ - 12 mois 2022	638'280	Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA
	Appui temporaire général (si nécessaire)	12'500	50 jours de consultance (spécialiste junior - estimé à 250 USD/jour)
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	20'000	40 jours de consultance (spécialiste - estimé à 500 USD/jour)
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	20'835	Coûts estimés à 4 167 USD/voyage (2 voyages pour P4, 2 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)
	Formation du personnel	4'500	
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels vers téléphones fixes et mobiles, photocopies)	5'000	
	Site internet du Secrétariat	80'000	Maintenance et amélioration progressive
	Frais d'audit	7'000	
	Assurance	16'500	
Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	8'000		
Sous-total contributions ÉVALUÉES		812'615	Total dont 30 % sont évaluées conformément à la règle financière n° 5, 70 % évaluées conformément à la règle financière n° 6
EN NATURE par l'État hôte^{iv} (la Suisse)	Locaux (y compris gestion du bâtiment) - 12 mois	95'950	Couvert par l'État hôte : Locaux = 80 719 CHF, Stockage des archives = 6 000 CHF
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance (main d'œuvre)) ^v	54'055	Location d'une ligne informatique = 3 240 CHF, achat de matériel informatique = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 36 795 CHF ; abonnement téléphonie mobile = 420 CHF ; location d'un photocopieur = 2 400 CHF
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	49'790	Services financiers = 45 000 CHF
	Gestion des ressources humaines	11'064	Services RH = 10 000 CHF
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	44'258	Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 40 000 CHF (12 mois 50 %)
	Frais généraux DCAF pour 2022	18'900	Divers = 1 600 CHF ; Frais généraux DCAF = 15 497 CHF
Sous-total EN NATURE par l'hôte		274'017	
TOTAL		1'086'633	

Conférence (CEP8) : Projet de budget prévisionnel 2022

Source de fonds ⁱ	Type	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires	
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	CEP8 Processus préparatoire	Salles pour les réunions préparatoires	35'849	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
		Sécurité	8'763	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
		Documents ^{vi}	44'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	106'218	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
	Sous-total processus préparatoire			194'830	
	CEP8	Salle de conférence	19'363	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève ; estimation des frais pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel)	
		Documents ^{vi}	48'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	69'706	Équipement pour l'interprétation et interprètes	
		Enregistrement vidéo	5'500		
		Fournitures et matériel de conférence	3'781	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes	
		Assistance informatique	7'000	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site internet, inscription en ligne	
		Personnel d'appui à la conférence	13'500	Personnel d'appui local	
		Sécurité	15'500	Sécurité de la CEP	
		Graphisme et impression	3'400	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Décoration	1'415		
Assistance médicale		1'000			
Divers	1'100				
Sous-total CEP8			189'265		
Sous-total contributions ÉVALUÉES			384'095		
EN NATURE par l'hôte lorsque la CEP se réunit en dehors de Genève	CEP8	Salle de conférence	-		
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception	
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Assistance médicale	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
Sous-total EN NATURE			-		
TOTAL coût de la conférence			384'095		

Notes explicatives

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire (janvier-décembre). Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2022.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du TCA, ce poste budgétaire couvre la rémunération, les indemnités et les assurances.
- iv. L'actuelle contribution en nature de l'État hôte (Suisse) prendra fin en décembre 2023. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,10643947776057 USD (en date du 12 mai 2021). L'augmentation de la contribution en nature exprimée en USD est due aux fluctuations du taux de change. La contribution en nature réelle fournie en CHF reste inchangée.
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA.
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA.

ANNEXE A : POSTES BUDGÉTAIRES SUSCEPTIBLES DE SUBIR UNE BAISSE ET RISQUES ASSOCIÉS

Évaluation des risques	Budget complet	Budget réduit	Réduction	Risque associé
Budget du Secrétariat du TCA				
Services professionnels	20 000	15 000	5 000	Le Secrétariat du TCA fait appel à des services professionnels spécialisés et à des consultants sur certains aspects de son travail. Il s'agit notamment de l'évaluation technique de solutions informatiques, de l'évaluation et de la certification d'instruments juridiques contractuels, de conseils en matière de comptabilité, de mesures de contrôle et d'audit, etc. La réduction budgétaire aura une incidence négative sur la possibilité du Secrétariat du TCA de bénéficier desdits services professionnels et affectera sa capacité et sa confiance à viser les objectifs prévus.
Voyages internationaux du personnel	20 835	12 501	8 334	La réduction budgétaire proposée réduira sérieusement la capacité du Secrétariat du TCA à soutenir les efforts de mise en œuvre et d'universalisation du Traité entrepris par le Président de la CEP, les agents du TCA et les États parties en général. Elle sera incompatible avec le mandat du Secrétariat du TCA de soutenir la mise en œuvre et l'universalisation du Traité.
Formation du personnel	4 500	0	4 500	La capacité du Secrétariat du TCA à renforcer les compétences de son personnel dans certains domaines aura une incidence sur les niveaux d'efficacité du personnel, ce qui peut avoir des répercussions sur l'efficacité de toute l'organisation.
Sous-total	45 335	27 501	17 834	
Budget de la CEP8				
Salles pour les réunions préparatoires	35 849	23 683	12 166	Si le Secrétariat du TCA ne peut pas utiliser le CICG (lieu fourni gratuitement par le gouvernement suisse) pour au moins une des deux séries de groupes de travail et de réunions préparatoires du TCA, le Secrétariat du TCA ne pourra pas louer un lieu privé (au prix coûtant) pour accueillir les deux séries de réunions du TCA prévues, par manque de moyens financiers. Cela aura une incidence négative sur les préparatifs de la CEP8. Il convient de noter que le calendrier des réunions du TCA ne peut être confirmé que plus tard dans l'année, ce qui rend impossible la réservation anticipée des lieux de réunion.
Sous-total	35 849	23 683	12 166	
Total	81 184	51 184	30 000	